

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Le champagne Jacques DEFRANCE se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, conformément à la loi 80.335 du 12.05.80.

2 - CLAUSE DE PÉNALITÉS DE RETARD :

Tout retard dans les paiements entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux de 18% l'an.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tous autres recours.

3 - DROITS ET TAXES :

Ceux actuellement en vigueur ou éventuellement applicables d'ici à la date de livraison effective sont à la charge de l'acheteur.

4 - DOMMAGES :

À compter de l'enlèvement de nos caves, la société Champagne Jacques DEFRANCE ne peut être tenue pour responsable des dommages que les marchandises pourraient subir ou occasionner pour quelle que cause que ce soit. En cas de casse lors de la livraison, mettre une réserve sur le bon de transport et nous prévenir dans les 48 heures.

5 - CONTESTATION :

En cas de contestation, le Tribunal de Troyes sera seul compétent.

CHAMPAGNE



JACQUES DEFRANCE

PROPRIÉTAIRE RÉCOLTANT

28 Rue de la Plante

10340 LES RICEYS

Tél : 33 (0)3.25.29.32.20

e-mail : champagne-jacques-defrance@wanadoo.fr

www.champagnejacquesdefrance.fr